

Monsieur le Procureur, faites droit à ma demande. Faites pour moi ce qui a été fait pour cette femme dont il est question dans la Bible. Cette femme n'avait-elle pas demandé au Christ de lui donner de l'eau ? Si elle avait en effet demandé cela à Jésus et sa demande a été agréée par Notre Seigneur. Faites, je vous en prie, comme le Christ, donnez-moi la liberté pour le jour de l'an. Si vous ne donnez satisfaction, vous aurez une place plus de Dieu.

Si cependant il me restait encore une partie de ma peine à faire, je vous promets qu'après les fêtes du jour de l'an, je viendrais la terminer. Puisque l'année va être nouvelle, les affaires du gouvernement doivent être aussi modifiées.

J'ai pu dire que vous aviez beaucoup de compassion pour les orphelins et les malheureux ; c'est pourquoi je m'adresse à vous, mon père pour obtenir ce que je vous demande. Amen ?

Fait à Taravel le 27 décembre 1913.
De la part d'un enfant prisonnier.
(Suit la signature).

LE COMITÉ MASCURAUD contre l'Impôt sur le Revenu

Après les Chambres de commerce, après les grandes associations commerciales et industrielles, après les fédérations des chambres syndicales, le Conseil de direction du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, le grand groupement républicain créé par M. Mascuraud et tous les présidents du Conseil depuis Waldeck-Rousseau ont prononcé chaque année des discours politiques, vient de se prononcer contre le projet d'impôt sur le revenu soumis au Parlement.

A l'unanimité, le Conseil de direction du Comité a voté mercredi une résolution formellement motivée qui condamne le système de la déclaration pour les revenus du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Cette résolution, dont on trouvera ci-dessous le texte intégral, se prononce pour une réforme fiscale prudente et qui devra s'accomplir par étapes.

Elle fixe la première étape : dégrèvement de l'impôt foncier non bâti, c'est-à-dire dégrèvement de la terre, et pour compenser cette opération, établissement d'un impôt sur les valeurs mobilières étrangères.

Dans les circonstances présentes, le Comité Mascuraud ne veut pas aller plus loin. Sa décision aura un grand retentissement dans le monde des affaires, mais surtout dans les milieux parlementaires.

Le texte de la résolution

Le Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture déclarant que l'impôt sur le revenu reste une réforme financière réclamée par tous les républicains et que l'intervention du Comité n'a pour objet que d'en établir les modalités sur des bases admissibles pour le commerce, l'industrie et l'agriculture ;

Considérant que la réforme fiscale votée par la Chambre des députés, malgré ses procédés restrictifs, se traduit par un déficit d'environ 80 millions, comparé avec les ressources budgétaires que fournissent nos contributions actuelles ;

Considérant qu'en présence des ressources financières nécessaires pour équilibrer le budget, il est de toute prudence de baser une réforme fiscale sur des assurances de ressources certaines, dont le montant est appelé à couvrir les dépenses budgétaires ;

Que les contributions actuelles permettent, par expérience, de compter sur des plus-values annuelles de 200 à 300 millions ;

Que si la recherche de plus de justice dans l'impôt doit conduire à une modification des impôts actuels, une réforme totale, réalisée lorsque le budget est en déficit et établie sur de nouvelles bases, dont les résultats ne seront connus qu'après expérience, risquerait de compromettre l'équilibre financier nécessaire ;

Qu'il y a lieu en conséquence de procéder à ces modifications avec la plus grande prudence et par étapes successives ;

Considérant que l'impôt sur le revenu voté par la Chambre est basé sur la déclaration obligatoire du contribuable sur toutes les sources de son revenu ;

Que cette déclaration entraîne le droit de contrôle du fisc et par conséquent l'inquisition ;

Considérant que le commerce et l'industrie, en vertu des droits de patente qu'ils supportent, apportent à l'impôt une somme annuelle d'environ 460 millions, que si le commerce et l'industrie sont prêts à supporter toutes les charges nouvelles qui résultent des nécessités financières, il est de toute justice qu'ils soient réparés proportionnellement sur tous les contribuables ;

Considérant que la déclaration obligatoire des bénéfices du commerce et de l'industrie violerait le secret des affaires ;

Que toute maison de commerce ne pouvant subsister qu'en vertu du crédit qu'on lui accorde, l'incertitude des bénéfices et leur variété entraveraient dans les années de déficit et par les publicités possibles le retrait de la confiance dans le crédit accordé à cette maison et sans lequel elle ne peut exister ;

Considérant que l'examen du bilan d'une maison de commerce permet toutes les constatations sur la nature des charges représentant les frais généraux ;

Que si les maisons de commerce de quelque importance possèdent une comptabilité régulière, la plupart, dans le petit commerce, n'ont aucune comptabilité de nature à établir un bilan et ne peuvent connaître exactement leur bénéfice annuel ;

Considérant que, parmi les patentables, les professions libérales ne sont le usés à aucune comptabilité et qu'il n'existe aucun moyen d'imposer cette comptabilité et l'établissement d'un bilan correspondant ;

Considérant que la déclaration même limitée au chiffre d'affaires ne permet aucun résultat sérieux et même possible ;

Que dans le même commerce deux maisons faisant le même chiffre d'affaires obtiennent des résultats totalement différents suivant le genre de clientèle et la façon dont la maison est dirigée ;

Que dans tous les cas, les déterminations du coefficient des bénéfices resterait à l'appréciation du fisc et conserverait, faute de déclaration du bénéfice réel, un caractère arbitraire et n'ayant aucune base sérieuse ;

Considérant que dans ces conditions le régime actuel des patentes pour le commerce et l'industrie est celui qui présente par l'expérience acquise les plus sûres garanties d'approximation ;

Que si les transformations économiques démontrent que certaines catégories de patentes doivent supporter des modifications, il est toujours possible au législateur de les réaliser ;

Considérant que tout en proportionnant les impôts à la faculté du contribuable, il est juste de réclamer une part à ceux qui actuellement en sont exempts, en créant pour eux-là une catégorie d'impôts les concernant ;

Considérant enfin que ces réformes à réaliser par étapes doivent conduire tout d'abord à la révision de l'impôt foncier non bâti et au dégrèvement de la terre ;

Que l'impôt sur les valeurs mobilières étendu aux valeurs étrangères permet en même temps de réaliser les ressources nécessaires correspondantes à ce dégrèvement.

Emet le vœu :

Qu'il soit procédé comme première étape de la réforme fiscale à la révision de l'impôt foncier non bâti, en créant les ressources correspondantes par l'impôt sur les valeurs mobilières étrangères ;

Que les augmentations d'impôts reconnues nécessaires à l'équilibre du budget soient évitées tant par l'application d'un impôt frappant les contribuables qui en sont exempts que par une augmentation d'impôts répartis équitablement entre tous les contribuables dans la mesure de leurs facultés ;

Que les impôts nouveaux ou les augmentations d'impôts conservent un caractère forfaitaire, à l'exclusion de toute déclaration de bénéfices ou de revenus, et supprimant de ce fait toute raison d'inquisition dont le caractère est contraire au sentiment national.

INFORMATIONS

A l'Académie Française

L'Académie française a procédé, hier, à une triple élection.

M. Raymond Poincaré a pris part au vote. Il est arrivé à pied à 2 h. 15 à l'Académie.

M. A. Caron a été élu au fauteuil de M. Henri Poincaré ; M. de la Gorce au fauteuil de M. Thureau-Dangin, et M. H. Bergson au fauteuil de M. Emile Ollivier.

Les Congrégations Religieuses

M. Renoult, ministre de l'intérieur, a été entendu par la Commission d'administration générale sur le projet relatif à la liquidation des congrégations religieuses.

Il a insisté pour que la Commission ratifie sans changement le texte du Sénat. Il a annoncé en outre qu'il allait saisir la Chambre des demandes d'autorisation formulées depuis plus de douze ans par 351 congrégations religieuses.

Le gouvernement se trouve en présence d'un arriéré considérable qu'il entend régler sans délai.

Les Chambres de 1903 ont statué seulement sur 135 demandes d'autorisation de congrégations ; la tâche qui reste à accomplir est considérable. Il y a là une situation irrégulière qui a trop duré.

Il existe des congrégations dont le but est respectable ; elles ont intérêt à ce que les demandes d'autorisation présentées par elles soient enfin soumises au Parlement pour régulariser leur situation.

Quant aux congrégations qui, comme celles que le gouvernement supprimait la semaine dernière, font œuvre politique et sont un danger pour la société, il importe de les disperser au plus vite en rejetant leurs demandes d'autorisation. En négligeant de statuer sur leur sort, ajoute M. Renoult, on prolongerait de la manière la plus fâcheuse un état de choses auquel le gouvernement est résolu à mettre un terme.

La question sera exposée au Conseil des ministres samedi prochain.

En attendant, le ministre de l'intérieur a insisté pour obtenir le vote d'urgence du projet sur la liquidation des congrégations qui constitue la préface indispensable de l'opération qui doit suivre.

Après l'audition du ministre, la Commission a adopté intégralement le texte du Sénat et a confié le rapport à M. Chauvets qui a déposé ses conclusions à la fin de la séance.

LE BANQUET DES « NOUVELLISTES PARISIENS »

L'Association Générale des Nouvellistes Parisiens a donné mercredi soir son banquet annuel, sous la présidence de M. Raymond Poincaré, président de la République.

A la table d'honneur, aux côtés du chef de l'Etat, avaient pris place :

MM. Albert Willem, député de la Seine, président de l'Association ; René Viviani, ministre de l'intérieur ; René Viviani, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; Métin, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.

M. Doumergue, président du Conseil, ainsi que le ministre des Travaux publics, et le ministre de l'Agriculture s'étaient fait représenter.

Au dessert, M. Albert Willem a remercié le président de la République et les membres du gouvernement d'avoir bien voulu honorer la fête de leur présence.

Après avoir retracé l'œuvre de l'Association et le rôle que les Nouvellistes jouent dans la presse moderne, le président de l'Association a levé son verre, en l'honneur du président de la République et des invités de l'Association.

M. Raymond Poincaré a ensuite prononcé un discours dans lequel après avoir exprimé tout le plaisir qu'il éprouvait de se retrouver parmi les Nouvellistes, et célébré la prospérité actuelle de l'Association, fondée sur la raison et la bonté, il rappela plaisamment les origines du journalisme et le rôle joué par les premiers « Nouvellistes ».

M. Poincaré a ensuite saisi la fonction de premier plan dévolue aux « Nouvellistes ».

Vous avez à faire œuvre de sélection, de discernement, de critique ; vous avez à accomplir quotidiennement ces difficiles opérations de l'esprit : le choix, le classement, la coordination.

Quels services rendez-vous pas au pays, Messieurs, lorsque vous mettez ainsi chaque chose à sa place, lorsque, sévères gardiens de vos colonnes, vous en excluez l'erreur et n'y donnez asile qu'à la vérité !

Je bois, Messieurs, aux nouvellistes parisiens ; je bois à la prospérité de votre Association.

Le discours du président de la République a été chaleureusement acclamé par l'assistance.

Puis M. Charles Florentin a lu un poème dédié à M. Poincaré et intitulé : « Les Nouvellistes au président de la République ».

L'auteur a été très applaudi.

LE BANQUET DES « NOUVELLISTES PARISIENS »

L'Association Générale des Nouvellistes Parisiens a donné mercredi soir son banquet annuel, sous la présidence de M. Raymond Poincaré, président de la République.

A la table d'honneur, aux côtés du chef de l'Etat, avaient pris place :

MM. Albert Willem, député de la Seine, président de l'Association ; René Viviani, ministre de l'intérieur ; René Viviani, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; Métin, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.

M. Doumergue, président du Conseil, ainsi que le ministre des Travaux publics, et le ministre de l'Agriculture s'étaient fait représenter.

Au dessert, M. Albert Willem a remercié le président de la République et les membres du gouvernement d'avoir bien voulu honorer la fête de leur présence.

Après avoir retracé l'œuvre de l'Association et le rôle que les Nouvellistes jouent dans la presse moderne, le président de l'Association a levé son verre, en l'honneur du président de la République et des invités de l'Association.

M. Raymond Poincaré a ensuite prononcé un discours dans lequel après avoir exprimé tout le plaisir qu'il éprouvait de se retrouver parmi les Nouvellistes, et célébré la prospérité actuelle de l'Association, fondée sur la raison et la bonté, il rappela plaisamment les origines du journalisme et le rôle joué par les premiers « Nouvellistes ».

M. Poincaré a ensuite saisi la fonction de premier plan dévolue aux « Nouvellistes ».

Vous avez à faire œuvre de sélection, de discernement, de critique ; vous avez à accomplir quotidiennement ces difficiles opérations de l'esprit : le choix, le classement, la coordination.

Quels services rendez-vous pas au pays, Messieurs, lorsque vous mettez ainsi chaque chose à sa place, lorsque, sévères gardiens de vos colonnes, vous en excluez l'erreur et n'y donnez asile qu'à la vérité !

Je bois, Messieurs, aux nouvellistes parisiens ; je bois à la prospérité de votre Association.

Le discours du président de la République a été chaleureusement acclamé par l'assistance.

Puis M. Charles Florentin a lu un poème dédié à M. Poincaré et intitulé : « Les Nouvellistes au président de la République ».

L'auteur a été très applaudi.

L'Assassinat de M. Cadoux

Il semble se confirmer que M. Cadoux, le 31 décembre, prit le train à Landerneau pour se rendre à Morlaix, et qu'il a été vu le lendemain dans cette ville.

Tous les hypothèses émises jusqu'à ce jour disparaissent alors, et l'enquête suivrait une nouvelle piste.

Le Courrier de la Presse (bureau de copies de journaux), 21, boulevard Montmartre, Paris, lit 8,000 journaux par jour.

ON TROUVE LE PETIT HAVRE à Paris

à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE
108, rue St-Lazare, 108
(Immeuble de l'HOTEL TERMINUS)

NOS LIVRES-PRIMES

DU "Petit Havre"

Le Jardinier

Le retour des journées clémentes a déjà provoqué la résurrection de la nature et c'est l'heure où le jardinier-amateur songe à faire la toilette du jardin, à donner ses soins aux plantes qui vont sortir de léthargie.

A son intention nous mettons en vente un excellent ouvrage pratique qui lui présentera, sous une forme claire et précise, les plus sûrs et meilleurs conseils.

LE JARDINIER — tel est le titre de ce volume — comporte près de cinq cents pages ornées de plus de 400 gravures sur bois.

Il nous suffira d'énumérer ses cinq parties pour dire son intérêt : *Le Sol et le Climat, L'Arboriculture, La Culture potagère, La Floriculture.*

C'est le Manuel indispensable, non seulement du jardinier, mais de l'habitant des campagnes, de tous ceux qui, par agrément ou par profession, se livrent au travail de la terre.

Ce volume, vendu net en librairie 3 fr. 50, sera cédé à nos lecteurs au prix exceptionnel de 1 fr. 95 pris dans nos bureaux, ou 2 fr. 60 par poste, contre la remise de trois bons qui paraîtront successivement à partir d'aujourd'hui.

LES LIVRES PRIMES

DU "Petit Havre"

BON PRIME N° 1

Chronique Locale

OBSERVATOIRE DE PARIS

Paris, 12 février, 11 h. 15.

Extremes barométriques : 765 millim. à Nice, 764 millim. à Dunkerque.

Dépression Nord-Ouest Europe.

Temp. normale : Vent d'entre Sud et Est, temps nuageux et doux, quelques averses.

PAR-CI, PAR-LÀ

Encore une

Peut-être apprendrez-vous sans trop de surprise qu'une nouvelle école d'art nous est née.

C'est en effet le grand passe-temps des esthétiques inquiètes de se mettre à fonder des écoles. Elles bâissent sur les ruines — supposées — des théories de la veille de petites chapelles où l'on célèbre un culte exotique.

Il arrive même souvent que par curiosité ou par snobisme des amateurs viennent s'offrir à assister à la messe. Mais pour revenir à l'école d'art nouvelle, elle est née à la fin de l'année dernière, et elle est dirigée par M. Paul Vasse, ancien directeur de l'École d'Art de la Ville de Rouen.

Elle a organisé le matin, le 22, la relation rapide du Havre sur la Basse Normandie ; l'heure que je me permets d'indiquer serait simplement la réplique pour le retour du soir.

Vous le voyez, c'est une œuvre de bienfaisance.

Encore une

Encore une

Encore une

LES LIVRES PRIMES

DU "Petit Havre"

BON PRIME N° 1

LES LIVRES PRIMES

DU "Petit Havre"

BON PRIME N° 1

LES LIVRES PRIMES

DU "Petit Havre"

BON PRIME N° 1

LES LIVRES PRIMES

DU "Petit Havre"

BON PRIME N° 1

LES LIVRES PRIMES

DU "Petit Havre"

BON PRIME N° 1

LES LIVRES PRIMES

DU "Petit Havre"

BON PRIME N° 1

LES LIVRES PRIMES

DU "Petit Havre"

BON PRIME N° 1

LES LIVRES PRIMES

DU "Petit Havre"

BON PRIME N° 1

LES LIVRES PRIMES

DU "Petit Havre"

BON PRIME N° 1

LES LIVRES PRIMES

DU "Petit Havre"

BON PRIME N° 1

PETITE MAIN

Grand Roman Contemporain

PAR Pierre SALES

PREMIÈRE PARTIE

Trop heureuse, lorsqu'il ne venait pas, le regard fiévreux, la voix mauveuse, lui arracher ses épaules pour quelque engagement d'honneur... quelque dette de jeu... ou de courses... ou quelque passé, tant de fois, les piles de petites pièces blanches, et même les rouleaux de gros sous qu'elle amassait si péniblement !

Quant à l'appui moral que ses enfants pourraient jamais trouver auprès de lui ?... Elle préférait ne pas envisager cette hypothèse qui l'épouvantait peut-être encore plus pour sa fille que pour le fils qu'elle aimait tant déjà ; car l'unique désaccord bien net qui eût éclaté entre elle et son mari, provenait, justement, du respect, de l'ardeur passionnée, avec lesquels elle pratiquait la sainte religion du travail, et qui faisaient toujours hausser les épaules à un homme d'après qui il n'y avait que les imbéciles qui s'étaient ainsi pour le bénéfice de quelques patrons... patrons,

donc il espérait bien faire partie un jour, afin que des imbéciles travaillaient pour lui !

En attendant qu'il fût devenu un patron, lui qui n'avait jamais voulu être employé, et qu'il eût trouvé des imbéciles pour entretenir ses besoins de luxe et de plaisir, Hippolyte Bouchu avait certainement découvert des facilités de vivre, où sa femme, presque aussi honteuse pour lui qu'elle était jalouse pour elle, sentait des fantaisies, des générosités féminines, qui lui inspiraient la plus douloureuse des humiliations.

Elle pouvait parler devant Pauline des démarches que le père était en train d'accomplir, de la situation à laquelle il arriverait inévitablement un jour ou l'autre... grâce aux amis qui ne cessaient de s'occuper de lui... Mais elle n'ignorait pas que, sortant de chez elle, assez tard dans la matinée, la première démarche qu'il accomplissait... était une petite station dans un des cafés de l'avenue ou de la place Clichy, où il rencontrait ses parents, où les femmes le traitaient avec une telle familiarité que, plus d'une fois, quand elle passait devant les grandes devantures, courbée sous le travail qu'elle rapportait, elle avait aperçu sur l'épaule de son mari des mains qui n'étaient pas les siennes et, tout près de ses lèvres, des baisers fraternelles, après lesquels elle se demandait comment elle pourrait encore l'embrasser, elle, de tout son cœur d'honnête femme ?...

Et, faible et terrible, il suffisait qu'elle entendit son pas dans l'escalier pour frémir toute ; et quand il était là, elle oubliait tous les obgrins qu'elle lui devait, ses ré-

voltes, ses humiliations de femme, pourvu qu'il eût un regard ami et qu'il la prit avec quelque tendresse sur sa poitrine.

Que de fois aussi, lorsqu'elle traversait cette grouillante place Clichy, où il est si aisé de se perdre derrière des passants, derrière des voitures, elle avait vu son mari montant dans les grands breaks qui s'en vont aux courses !... au milieu de ces amis... dont il avait sans cesse plein la bouche et qui ne trouvaient guère leurs ressources que sur les pelouses et les hippodromes !

C'était le cercle où s'élevait son existence, où l'on adulait sa belle prestance, sa tournure de grand viveur, ses prétentions d'ancien officier ; car il avait oublié depuis longtemps qu'il n'avait jamais été que sergent-major... C'est par cette promiscuité qu'il se frotlait au monde élégant et joyeux, dont il semblait vraiment, parfois, qu'il fit partie, à entendre l'aisance avec laquelle il en parlait.

Les jours heureux, en effet, il ne se contentait pas de la pelouse ; il pénétrait au pesage, où des conquêtes de jadis, montées en gr. le, le mettaient presque en relation avec un monde frisant le véritable chic, la richesse réelle... et alors, il avait des colères presque sincères contre l'humilité de la vie de sa femme, contre l'entêtement avec lequel elle ne voulait pas cesser d'être une ouvrière. Et il disait que tous les hommes qui ont ainsi des papotes de femmes à la patte ne peuvent pas plus marcher, s'élever, que si on leur avait rivé un boulet aux pieds.

Catherine Bouchu entendait cela sans sourcilier, se déclarait contente comme elle

était, puisque par son travail, le nécessaire n'avait jamais manqué chez eux, qu'il y avait même eu, par moments, de l'aisance ; et elle avait la confiance qu'il en serait toujours ainsi.

Quant aux rêves de grandeur, cela viendrait tout naturellement, lorsque son mari aurait enfin acquis une position régulière, au lieu de ces bénéfices aléatoires, de ces commissions vagues, par lesquels il expliquait le peu d'argent qu'elle lui voyait.

Et c'est bien là que se vérifiait l'étrange puissance de l'époux, même si peu digné, sur la loyale épouse. Elle ne pouvait pas ne pas savoir, au fond d'elle-même, que ce rêve simple pourtant ne se réaliserait jamais, que son mari vivrait toujours en marge de tout ce qu'elle respectait, et que, enfin, elle n'aurait plus jamais de lui que les miettes de son amour... Et cependant, elle avait frémé toute, quand la dépêche était arrivée tout de l'heure :

« Serai Paris pour déjeuner.
» T'embrasse.

« Hippolyte. »

— Ah ! mon Dieu !... Et moi qui croyais avoir encore cette journée pour mon repassage !...

Car, malgré son état, elle était si vaillante que, la besogne étonnant un peu depuis une semaine, elle avait entrepris la grande lessive de son linge et de celui de Pauline ; admirable petite femme, elle faisait tous ses préparatifs pour que rien ne clochât pendant son repos, où elle ne serait plus bonne qu'à redevenir mère.

Son petit logis était transformé en atelier

de blanchisseuse avec des cordes étendues dans tous les sens, où égaoutait encore le linge qu'elle venait de rincer. Et, toute rouge, couverte de sueur, elle allait et venait entre les alignements du linge, choisissant les pièces à peu près sèches, les repassant bien vite, les glaçant, les tuyaillant, dans cette folie de travail qui ferait croire que, par moments, certaines femmes ont une demi-douzaine de mains.

— C'est qu'il ne faut pas qu'Hippolyte me trouve ainsi... lui qui en a horreur !... En horreur, tout ce qui était la simple besogne, tout ce qui, selon lui, ravalait sa femme et faisait de lui le mari d'une simple ouvrière. Mais bientôt elle avait décroché tout son linge, rangé ce qui était déjà fait, éteint son fourneau, fait disparaître ses fers... Et elle calculait :

— Ai-je le temps ?... Si je mettais mon convert d'abord ?... mais non !... je ferai ça à la dernière minute... tandis qu'en descendant tout de suite j'ai chance de trouver de beaux fruits dans les petites voitures... du poisson bien frais.

Elle reprenait la dépêche, la relisait avec attendrissement : « T'embrasse ». Et il n'existait plus rien de tant de rancœurs, de tant de désespoirs... « T'embrasse... Comme ceci était pour elle, pour elle seule... il n'avait pas mis : « Vous embrasse », ce qui eût été naturel, en somme, mais n'avait pas été pour elle, toute seule : c'est à elle, uniquement, qu'il avait pensé en envoyant cette dépêche... Il se faisait un plaisir évident de déjeuner en tête-à-tête avec elle, puisqu'il savait bien que Pauline ne serait pas à la maison.

Et, même, de l'espoir lui venait puisqu'il

lui expédiait une si gentille dépêche... Son cœur, son imagination, voyaient, en effet, toutes sortes de gentilles dans ce simple « T'embrasse » : les démarches qu'il avait pu accomplir pendant cette absence avaient peut-être porté leurs fruits, et il lui semblait qu'à son arrivée il lui annoncerait joyeusement : « Je suis casé ! »

Aussi la vil-on si légère par le quartier que des voisines, des boutiquières, lui criaient en riant qu'elle n'était vraiment pas raisonnable. Mais personne ne s'étonnait plus, quand elle avait répondu que son mari lui annonçait son arrivée par dépêche ; et on lui offrait aussitôt ce qu'on avait de mieux. Car tout le quartier, malgré les potins qui couraient, partageait sa faiblesse pour ce mari : il y aura toujours dans l'humanité une involontaire partialité envers les beaux hommes et les jolies femmes.

Elle était un peu essouffée quand elle remonta chez elle, et elle dut s'asseoir tout de suite contre la porte... laissant tomber son panier à provisions sur le sol.

— Mon Dieu !... mon Dieu ! j'aurais pourtant voulu tout arranger avant qu'il fût là !...

Car sa vue était presque aussi choquée que le serait tout à l'heure celle de son mari par ce gros tas de linge demeuré sur des chaises, par ces cordes qui traversaient encore leur logis... à peine s'était-elle redressée qu'elle voulait les décrocher ; mais elle éprouvait une trop grande fatigue à lever les bras : le plus pressé était évidemment de préparer le déjeuner de son cher mari.

(A suivre.)

THE CHAMBARD Le Meilleur Remède de la Folie-Bergère

Soir, scènes nouvelles : La loi de 3 ans, jouée par MM. Bosset, Fitouzi et Mlle Kolbrune; Le Cache-pointe sur les tramways, interprété par Mlle Starky, M. Gilbert et Mlle Kolbrune.

Cinéma Gaumont Tiré de l'œuvre célèbre d'Alfred Capus, le grand film L'oiseau blessé nous expose le roman douloureux d'une jeune femme, qui n'aura connu dans l'amour que la souffrance et la déshonneur.

Block-Notes de la Danse L'Estudiantina Havraise Nous rappelons que la bal organisée par l'Estudiantina Havraise doit avoir lieu le dimanche 15 février, à 2 h. 1/2, dans les salons du Jardin d'Hyver.

Football Association U. S. F. S. A. Commission de Football Association Réunion du 10 février 1914. — Présents : Bourgeois, Bidaux, Potier, Lemaître, Dubuc, Bertin, Hély.

Match du 15 février 2e Série, 2 h. 30 : P.L.G. c. A.S.H. Arbitre : Brun. La Commission, sur leurs demandes, autorise les Galeries Sportives Havraises à jouer la Coupe Masson ; par contre, le Patronage Laïque de Graville est autorisé à jouer la Coupe Meyer.

Football Association Coupe du Havre Dimanche aura lieu sur le terrain du Havre Sports un match éliminatoire pour la Coupe du Havre entre le H.S. et le G.H.S.A.

Amicale sportive de l'École primaire supérieure. Match du dimanche 15 février 1914. A.S.E.P. (1) contre 129*, à 3 heures, au bois. Gauthois, Lesout, Ferrer, E. Tison, Primaud, Dufrenoy, Gallatin, A. Tison, Pénard, Garpentier, Chauvin.

Amicale Sportive. — Dimanche 4e équipe contre l'A. A. de Montivilliers. s. Epouvillain. Tous les joueurs sont convoqués à 4 h 1/2 à l'école : Pellé, E. Sautreau, Gourdon, Banger, Delouis, Scheid, H. Gouillon, Ganez, R. Sautreau, Delouis, Hély, Jacquelin.

Football Rugby H.R.C. (1) contre A.S.P.T.T. (1), champion de Haute-Normandie (2e série) Sélection de Haute-Normandie contre H.A.C. (1), champion de H-Normandie (1re série) Dimanches prochains, terrain de Sangle

Programme de la réunion organisée dimanche prochain sur le terrain du H.S. ne va certainement pas manquer d'être très intéressante. Les grands jours, et ce sera justice, car rarement les favoris du rugby auront en l'occasion d'assister à deux rencontres aussi intéressantes que celles annoncées. La première qui opposera à l'équipe première du H.S. l'ASTU du Havre, le nouveau champion de 2e série, mériterait à elle seule de retenir l'attention, car les progrès accomplis par les joueurs en font des adversaires redoutables pour les vert et noir qui devront s'employer s'ils veulent résister victorieusement aux attaques de leurs dangereux rivaux ; cette partie sera le digne lever de rideau de la grande rencontre si impatiemment attendue par tous, de la section de Haute-Normandie contre le Havre-Athletic-Club.

Nous avons précédemment donné la composition des deux équipes, et chacun a pu se rendre compte que du point de vue de la plus grande valeur, une équipe formidable qui pourrait bien forcer le H.A.G. à s'incliner devant la coalition Rouen, Evreux, Elbeuf, Le Havre.

Nous donnerons demain la formation définitive de ce quinze et nous dirons sur les joueurs le composant. La Commission du H.A.C. désirant donner à cette belle manifestation sportive tout l'éclat désirable, s'est assurée que les concours d'un groupe de musiciens Havrais, qui feront entendre leurs meilleurs morceaux au cours de la réunion.

Chute sur le sol Mardi, vers cinq heures et demie, un journalier, Louis Le Guillou, 36 ans, sans domicile fixe, en passant dans la rue du Général-Faidherbe, est tombé sur le sol et s'est fracturé la hanche droite.

Conférences et Cours Ecole d'Hydrographie. — Les cours préparatoires à l'examen d'application de capitaine en long-cours et aux examens de théorie et de pratique de capitaine au commandement, commenceront le 16 février prochain. Les candidats devront se présenter à l'Ecole d'Hydrographie à 10 h. 30.

Association amicale des anciens Elèves de l'Ecole primaire supérieure du Havre. — Ces collègues sont informés que les exercices de tir (cours d'été) commenceront le dimanche 15 février, au siège de l'Association, 1, rue Duguay-Rouge.

Contrairement à ce qui avait lieu antérieurement, les Concours annuels se feront à l'addition des 5 meilleurs cartons gratuits de 3 balles chacun, offerts par l'Association durant les mois de février, mars et avril, (fermeture du cours à 8 heures) et sera limité aux seuls sociétaires ayant assisté au moins à la moitié des séances.

Le classement se fera comme précédemment, soit : Catégorie a : tireurs ayant fait partie des délégations ; Catégorie b : tireurs ayant été lauréats dans les concours annuels ; Catégorie c : tous autres tireurs.

Le classement sera également de base à la composition des équipes qui représenteront l'Association dans les concours.

Communications Diverses Ligue Coloniale Française (Section du Havre). — M. Em. Prudhomme, directeur du Jardin Colonial, se rendra samedi 14 février, de 11 h. 1/2 à midi 1/2, dans le bureau de la Ligue Coloniale Française (bourse, escalier E), à la disposition de toutes les personnes qui désireraient faire connaître leurs desiderata d'ordre économique sur les colonies françaises.

Service des Eaux. (Arrêt d'eau). — Pour remplacement de 3 robinets vannes, les conduites d'eau, ci-après, seront fermées demain vendredi à 1 heure 1/2 : Rue de la Halle ; 2 Boulevard François-Ier, de la rue de la Halle à la mer (côté Ouest du boulevard) ; 3 Rue Augustin-Normand (entre les rues d'Oran et de la Halle).

Cylindrage des Routes Voici l'état indiquant les sections de routes où des travaux sont à prévoir, du 14 au 24 février 1914 : N° 30, Eprouet, 20 k. 8 à 21 k. 4, du 14 au 17 fév. N° 47, Océville-sur-Mer, 7 k. 4 à 8 k. 2, du 16 au 17 fév. N° 31, Océville-sur-Mer, 4 k. 1 à k. 2, le 20 fév. ; Montivilliers, 3 k. à 3 k. 6, du 21 au 24 fév.

Bulletin des Sociétés Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce. — Siège social, 8, rue Caligny. — Téléphone n° 220. Cours Techniques Commerciaux Cours du Vendredi

LANGUE FRANÇAISE (Prof. M. Pigné, Directeur d'Ecole Communale). — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2. CALCUL GÉNÉRAL (Prof. M. Laurent, Directeur d'Ecole Communale). — De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. ARITHMÉTIQUE (Prof. M. Pigné, Directeur d'Ecole Communale). — De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. DACTYLOGRAPHIE. — De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. ALGÈBRE (Prof. M. Fritz, de l'Ecole Supérieure de Commerce). 1re année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 ; 2e année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2. ANGLAIS (Prof. M. E. Robine, Professeur au Lycée). — 1re année (Section B) de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ANGLAIS COMMERCIAL (Prof. M. Gibbs). — 3e année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2. ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE (Professeur M. Laurent, Directeur d'Ecole Communale). — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

La Société se charge de procurer à MM. les Négociants, Banquiers et Courtiers, les employés divers dont ils auraient besoin dans leurs bureaux. Le chef du service se tient tous les jours, à la Bourse, de midi à demi, à la disposition des sociétaires sans emploi.

Association des Médailles des Expéditions Coloniales. — Réunion du 14 courant, à 8 h. 30 du soir. Ordre du jour : Lecture du procès-verbal ; Admission de nouveaux membres ; Remise des carnets d'identité pour l'année 1914 ; Questions diverses.

L'Amitié (Société de Secours mutuels du service technique de la Compagnie Générale Transatlantique). — Dimanche 15 février, de 9 heures à 11 heures du matin, permanence, paiement des cotisations, rue de Phalsbourg, 31, Hôtel des Emigrants.

Mardi, aux ateliers quai de Londres, réunion du Conseil d'Administration à 18 h. 1/2. H. m. n. o. Maritime. — Ce soir, à 9 heures, répétition générale. Présence indispensable.

Estudiantina Havraise. — Ce soir, répétition générale. Revanche Havraise de Tambours et Clairons. — Ce soir, à 8 h. 15, répétition de détail pour les clairons. Etude d'un nouveau morceau en vue d'une sortie.

Revanche Havraise de Tambours et Clairons. — Répétition générale ce soir, à 8 h. 1/2. Samedi 14 courant, réunion Hôtel de Ville, salle C, à 8 h. 1/2. Concerts, Concours, Communications importantes.

Théâtres et Concerts Grand-Théâtre Vu le nombre de personnes refusées hier à la 12e représentation de La Chaste Suzanne, l'opérette en 3 actes, de MM. Antony Mars et Desvallières, la direction conseille aux personnes désireuses d'assister à la représentation de demain samedi et à celles de dimanche, matinée et soirée, de s'assurer dès aujourd'hui leurs places au bureau de location ouvert de 10 h. à 5 heures.

Arrivé au Havre, Rouis est entré en traitement à l'Hôpital Pasteur. M MOTET, DÉPUTÉ, 53, rue de la Bourse-17, E. THÉRIOT

Reversée par un Voiture A l'angle du cours de la République et de la rue Suffren, mercredi après-midi, vers 4 h. 15, une femme Logeun, âgée de 61 ans, pensionnaire à l'Hospice Général, s'est trouvée renversée par une voiture appartenant à la maison Georges Auverny et conduite par le charretier Eugène Thiébaud.

Le blessé fut transporté chez une amie, Mme Gésamare, 108, rue Casimir-Delavigne. Une enquête est ouverte.

Les Dangers de l'Ivresse Mercredi soir, vers 7 h. 50, un nommé Severin Picaut, âgé de 64 ans, journalier, sans domicile, se faisait arrêter pour ivresse. On le conduisit au poste de police de la place Danton.

Vers 9 heures, l'agent de garde s'aperçut que Picaut ne pouvait plus se remuer ni parler. On fit demander le docteur Jousseaume qui reconnut Picaut atteint de paralytie. Il ordonna son transport à l'Hospice Général où il fut admis.

Relevement d'un Canot de Pêche Mercredi après-midi, il a été procédé au relevement du canot de pêche Léon Marie N° 981, appartenant à M. Bizet, marin pêcheur. L'opération a réussi.

Ce canot, dans la bourrasque du 4 décembre dernier, fut saisi par les vagues, parti à la dérive et porta plusieurs heures, une voie d'eau, fit couler dans l'avant-port près de l'anse des piotes.

Bateau de pêche abordé par un sous-marin Le 4 novembre 1910, le bateau de pêche Notre-Dame-des-Dunes sortant du port de Calais, venait de larguer son amarré à l'extrémité de la jetée Ouest et se trouvait entraîné vers l'Est par le courant qui atteint à cet endroit une vitesse de cinq nœuds, lorsqu'il fut abordé par le sous-marin Gorminal, qui sortait également du port.

L'équipage du bateau de pêche fut sauvé, mais le bâtiment coula à pic et fut perdu. Non seulement le ministre de la marine refusa à M. Gosselin, patron du Notre-Dame-des-Dunes toute indemnité, mais encore ce patron, traduit devant le tribunal commer-

cial maritime, fut par application de la loi du 10 mars 1891, condamné à un mois de suspension pour avoir accompli une faute dans la manœuvre de son bateau, faute qui aurait amené sa perte.

Saisi d'un pourvoi contre la décision ministérielle rejetant la demande d'indemnité du patron Gosselin, le Conseil d'Etat vient d'accueillir ce pourvoi.

M. Heibronner, commissaire du gouvernement, a rappelé le principe de l'indépendance des juridictions qui laisse le Conseil d'Etat absolument libre d'apprécier — quelle qu'ait été la décision du tribunal maritime — si l'abandon a été provoqué par une faute du Notre-Dame-des-Dunes ou au contraire par celle du Gorminal.

Or, le sous-marin ne s'est pas conformé aux règles édictées par le décret du 21 février 1897 (règlement ayant pour objet de prévenir les abordages en mer), d'après lesquelles tout navire mù par un propulseur doit s'écarter d'un navire à voile, et s'il s'approche de celui-ci ralentir sa vitesse ou même stopper ou marcher en arrière si les circonstances le rendent nécessaire.

Le Gorminal, contrairement à ces prescriptions, au lieu de stopper, essaya de dépasser par tribord le bateau de pêche et c'est cette manœuvre qui causa l'accident.

Le Conseil d'Etat, après avoir affirmé la responsabilité de l'Etat, renvoie M. Gosselin devant le ministre de la marine pour la liquidation de l'indemnité à laquelle il a droit.

Lancement d'une Brague La Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée, à Gravelle, doit procéder incessamment au lancement de la deuxième brague construite pour le pont de l'Administration des Ponts et Chaussées de Bordeaux.

En voici les caractéristiques : longueur totale, 48 mètres 60 ; largeur au fort, 9 mètres 80 ; creux 3 mètres 50 au-dessus de la quille ; tirant d'eau, 2 mètres 50. Deux chaudières marines cylindriques alimenteront sa machine.

Elle possédera l'éclairage électrique et aura une grue électrique pour faciliter le démontage de ses godets. Elle sera munie en outre d'un phare puissant pour lui permettre d'effectuer ses travaux de dragages la nuit.

En vue de l'examen détaillé des avaries causées par un abordage au pont (quinette de l'ichemont) (anciennement appelé pont de la Floride), ce pont sera interdit à toute circulation et compris dans des piotes le vendredi 13 février, de 8 heures à 11 h. 15 et de 13 h. 30 à 17 heures.

La circulation des voitures contiendra d'ailleurs à être interdite jusqu'à nouvel avis.

Hier matin, vers six heures, on a découvert dans la cour de l'immeuble portant le n° 14 de la rue François-Maximilien, le cadavre d'un nommé Louis-Albert Bobée, âgé de 47 ans, journalier.

Cet homme habitait depuis plusieurs années au troisième étage de cet immeuble, en compagnie d'une femme veuve Chouquet, née Delphine Fontaine.

Mercrdis, Albert Bobée était tombé malade et M. le docteur Feugier, qu'on avait appelé vint le visiter. Il le reconnut atteint de bronchite aiguë et de délire. Le docteur conseilla de l'admettre à l'hôpital d'urgence et une voiture fut demandée dans cet établissement.

Cependant l'infirmier refusa de prendre le malade car ce dernier avait le délire et qu'il ne devait pas l'emporter, selon le règlement. Vers minuit, le malade devint extrêmement surexcité et menaça sa compagne, laquelle, pour échapper à ses coups, se réfugia chez une voisine.

Pendant quelque temps, Bobée circula dans la maison en faisant du tapage, puis on ne l'entendit plus.

C'est qu'un matin que MM. Marcel Dacher et Louis Lavenu, locataires de la maison, le découvrirent étendu dans la cour. Il avait le crâne fracturé.

Sur le cadavre, le malheureux s'était jeté par la fenêtre. M. Antoine, commissaire de police de la cinquième section, s'est rendu sur les lieux et a procédé à l'enquête d'usage.

Grandes Pharmacies des Halles Centrales 56, rue Voltaire, 56 Demandez le Dictionnaire de Pharmacie, Guide de la Santé illustré, édition 1914. Ce volume de 230 pages, est remis en envoi gratuitement sur demande.

Malades Mercredi après-midi, vers deux heures, un journalier, Auguste Prévost, 61 ans, a été trouvé malade au Fourneau Economique. Il a été transporté à l'Hospice Général où il a été admis en traitement.

De même, vers quatre heures après-midi, les gardiens de la paix Endus et Martin ont conduit à l'Hospice Général, un nommé Gaston Talbot, âgé de 35 ans, journalier, demeurant rue Washington, 61, qu'ils venaient de trouver malade rue Ernest-Renan.

Blessé à bord An cours d'une des dernières traversées d'un long-courrier entre New Orleans et Le Havre, un maître d'hôtel, M. Ludger Rouire, âgé de 40 ans, demeurant au Havre rue Jules-Lecense, fut blessé à la jambe par un fau-tail qui fut défilé par suite d'un coup de fouet.

Arrivé au Havre, Rouire est entré en traitement à l'Hôpital Pasteur.

Reversée par un Voiture A l'angle du cours de la République et de la rue Suffren, mercredi après-midi, vers 4 h. 15, une femme Logeun, âgée de 61 ans, pensionnaire à l'Hospice Général, s'est trouvée renversée par une voiture appartenant à la maison Georges Auverny et conduite par le charretier Eugène Thiébaud.

Le blessé fut transporté chez une amie, Mme Gésamare, 108, rue Casimir-Delavigne. Une enquête est ouverte.

Les Dangers de l'Ivresse Mercredi soir, vers 7 h. 50, un nommé Severin Picaut, âgé de 64 ans, journalier, sans domicile, se faisait arrêter pour ivresse. On le conduisit au poste de police de la place Danton.

Vers 9 heures, l'agent de garde s'aperçut que Picaut ne pouvait plus se remuer ni parler. On fit demander le docteur Jousseaume qui reconnut Picaut atteint de paralytie. Il ordonna son transport à l'Hospice Général où il fut admis.

Relevement d'un Canot de Pêche Mercredi après-midi, il a été procédé au relevement du canot de pêche Léon Marie N° 981, appartenant à M. Bizet, marin pêcheur. L'opération a réussi.

Ce canot, dans la bourrasque du 4 décembre dernier, fut saisi par les vagues, parti à la dérive et porta plusieurs heures, une voie d'eau, fit couler dans l'avant-port près de l'anse des piotes.

Bateau de pêche abordé par un sous-marin Le 4 novembre 1910, le bateau de pêche Notre-Dame-des-Dunes sortant du port de Calais, venait de larguer son amarré à l'extrémité de la jetée Ouest et se trouvait entraîné vers l'Est par le courant qui atteint à cet endroit une vitesse de cinq nœuds, lorsqu'il fut abordé par le sous-marin Gorminal, qui sortait également du port.

Les offices publics sont gérés par une Commission administrative, analogue à celles des Bureaux de Bienfaisance et des Hôpitaux. La Commission est composée de membres nommés par le préfet pour un tiers, par le Conseil municipal pour un autre tiers et de membres élus par diverses institutions ayant leur siège social dans la circonscription pour le dernier tiers.

Ils jouissent d'une autonomie très large. Les offices publics peuvent emprunter aux départements et aux communes, la Caisse des Dépôts et Consignations, les Caisses d'épargne, les Bureaux de bienfaisance, les hospices et les hôpitaux sont admis également à faire des avances dans les mêmes conditions qu'aux Sociétés d'habitations à bon marché.

On voit par ce rapide exposé les avantages qu'offrent les offices publics : assurer au travailleur peu fortuné un logement sain et agréable à un loyer peu élevé ; fournir par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par des institutions charitables à des taux d'intérêt très peu élevés.

Cette question d'office public est actuellement à l'étude au sein du Conseil municipal. Que fera notre assemblée communale : constituera-t-elle un office public ou décidera-t-elle de solliciter, comme la loi lui en donne la faculté, les deux-tiers des actions d'une Société à créer et qui aurait pour but exclusif de construire et de gérer des immeubles destinés à loger des familles nombreuses ? C'est ce qu'il nous est impossible de prévoir pour le moment.

Dans tous les cas, pour terminer cette série d'articles, on peut dire que la loi sur les habitations à bon marché est une des plus belles dont puisse se priver la troisième République. Elle permet au travailleur l'accès à la petite propriété ; elle permet aux pouvoirs publics de s'intéresser au sort du travailleur peu fortuné et de l'améliorer en lui procurant des logements sains.

La loi sur les habitations à bon marché n'apporte certes pas le remède à tous les maux dont souffre notre organisation sociale ; mais de même qu'un médecin peut dire que pour soigner une maladie, il y a plusieurs remèdes, de même on peut dire que cette loi est un des remèdes les plus efficaces que l'on ait trouvés. En procurant au travailleur un logement agréable dans lequel il vivra à l'aise, on le forcera à se plaindre au logis ; il désertera le chemin du cabaret, se débarrassera de ses mauvaises habitudes, et sera plus heureux et plus utile à la société.

En ce qui concerne le projet de loi sur les habitations à bon marché, nous sommes convaincus que si les pouvoirs publics ont le courage de le faire passer, ils auront fait un grand bien de ce pays.

P. H. Pont Quinette de Richemont En vue de l'examen détaillé des avaries causées par un abordage au pont (quinette de l'ichemont) (anciennement appelé pont de la Floride), ce pont sera interdit à toute circulation et compris dans des piotes le vendredi 13 février, de 8 heures à 11 h. 15 et de 13 h. 30 à 17 heures.

La circulation des voitures contiendra d'ailleurs à être interdite jusqu'à nouvel avis.

Hier matin, vers six heures, on a découvert dans la cour de l'immeuble portant le n° 14 de la rue François-Maximilien, le cadavre d'un nommé Louis-Albert Bobée, âgé de 47 ans, journalier.

Cet homme habitait depuis plusieurs années au troisième étage de cet immeuble, en compagnie d'une femme veuve Chouquet, née Delphine Fontaine.

Mercrdis, Albert Bobée était tombé malade et M. le docteur Feugier, qu'on avait appelé vint le visiter. Il le reconnut atteint de bronchite aiguë et de délire. Le docteur conseilla de l'admettre à l'hôpital d'urgence et une voiture fut demandée dans cet établissement.

Cependant l'infirmier refusa de prendre le malade car ce dernier avait le délire et qu'il ne devait pas l'emporter, selon le règlement. Vers minuit, le malade devint extrêmement surexcité et menaça sa compagne, laquelle, pour échapper à ses coups, se réfugia chez une voisine.

Pendant quelque temps, Bobée circula dans la maison en faisant du tapage, puis on ne l'entendit plus.

C'est qu'un matin que MM. Marcel Dacher et Louis Lavenu, locataires de la maison, le découvrirent étendu dans la cour. Il avait le crâne fracturé.

Sur le cadavre, le malheureux s'était jeté par la fenêtre. M. Antoine, commissaire de police de la cinquième section, s'est rendu sur les lieux et a procédé à l'enquête d'usage.

Grandes Pharmacies des Halles Centrales 56, rue Voltaire, 56 Demandez le Dictionnaire de Pharmacie, Guide de la Santé illustré, édition 1914. Ce volume de 230 pages, est remis en envoi gratuitement sur demande.

Malades Mercredi après-midi, vers deux heures, un journalier, Auguste Prévost, 61 ans, a été trouvé malade au Fourneau Economique. Il a été transporté à l'Hospice Général où il a été admis en traitement.

De même, vers quatre heures après-midi, les gardiens de la paix Endus et Martin ont conduit à l'Hospice Général, un nommé Gaston Talbot, âgé de 35 ans, journalier, demeurant rue Washington, 61, qu'ils venaient de trouver malade rue Ernest-Renan.

Blessé à bord An cours d'une des dernières traversées d'un long-courrier entre New Orleans et Le Havre, un maître d'hôtel, M. Ludger Rouire, âgé de 40 ans, demeurant au Havre rue Jules-Lecense, fut blessé à la jambe par un fau-tail qui fut défilé par suite d'un coup de fouet.

Arrivé au Havre, Rouire est entré en traitement à l'Hôpital Pasteur.

Reversée par un Voiture A l'angle du cours de la République et de la rue Suffren, mercredi après-midi, vers 4 h. 15, une femme Logeun, âgée de 61 ans, pensionnaire à l'Hospice Général, s'est trouvée renversée par une voiture appartenant à la maison Georges Auverny et conduite par le charretier Eugène Thiébaud.

Le blessé fut transporté chez une amie, Mme Gésamare, 108, rue Casimir-Delavigne. Une enquête est ouverte.

Les Dangers de l'Ivresse Mercredi soir, vers 7 h. 50, un nommé Severin Picaut, âgé de 64 ans, journalier, sans domicile, se faisait arrêter pour ivresse. On le conduisit au poste de police de la place Danton.

Vers 9 heures, l'agent de garde s'aperçut que Picaut ne pouvait plus se remuer ni parler. On fit demander le docteur Jousseaume qui reconnut Picaut atteint de paralytie. Il ordonna son transport à l'Hospice Général où il fut admis.

Relevement d'un Canot de Pêche Mercredi après-midi, il a été procédé au relevement du canot de pêche Léon Marie N° 981, appartenant à M. Bizet, marin pêcheur. L'opération a réussi.

Ce canot, dans la bourrasque du 4 décembre dernier, fut saisi par les vagues, parti à la dérive et porta plusieurs heures, une voie d'eau, fit couler dans l'avant-port près de l'anse des piotes.

Bateau de pêche abordé par un sous-marin Le 4 novembre 1910, le bateau de pêche Notre-Dame-des-Dunes sortant du port de Calais, venait de larguer son amarré à l'extrémité de la jetée Ouest et se trouvait entraîné vers l'Est par le courant qui atteint à cet endroit une vitesse de cinq nœuds, lorsqu'il fut abordé par le sous-marin Gorminal, qui sortait également du port.

plus la cordialité des rapports qui nous unissent. C'est avec une cruelle émotion que nous nous adressons à un dévoué et à une mémoire que nous cherchons et regrettons, Monsieur Paul Vasse, et que je prie sa famille, si durement éprouvée, de trouver dans notre ardeente commémoration, une atténuation à sa douleur.

M. Ruffin, vice-président du commerce en gros des vins et spiritueux, prononce ensuite un discours au cours duquel il dit : M. Paul Vasse fut pour nous un président modèle que nous aurons beaucoup de mal à remplacer.

Plusieurs de nos collègues qui l'avaient connu de près et qui touchèrent à notre commerce, M. P. Vasse fut vite apprécié de ses collègues qui l'appelaient d'abord à la vice-présidence le 8 juillet 1908 et ensuite à la présidence le 29 août 1910.

Pendant l'exercice de ses fonctions, son esprit d'ordre et de méthode, la rectitude de son jugement le firent également remarquer des membres du Syndicat général qui le désignèrent pour le Tribunal de commerce et le siégeait depuis le mois de décembre 1912.

D'un caractère conciliant, accueillant, il se consacra à notre corporation un temps précieux. Toujours à la recherche de la conciliation, nous aurions pu dire que l'exercice de notre profession si délicate, M. P. Vasse s'est employé à apaiser les difficultés inévitables que nous rencontrons chaque jour sous nos yeux et que celles qui avaient une importance capitale, renaissent sous son attention et il s'appliquait à les solutionner toutes au mieux des intérêts qui lui étaient confiés.

Chacun de nous pouvait s'adresser à lui en toute confiance, persuadé qu'il était de trouver un conseiller sûr et un ami éprouvé. Notre cher président a su faire prospérer notre Syndicat, il nous a donné mille preuves de son dévouement, et devant ce tombe trop tôt ouvert, je ne puis trouver de termes assez forts pour exprimer les regrets et la reconnaissance du commerce des ligues.

Puisse le témoignage de notre vive sympathie être un adoucissement à la douleur de sa veuve et de ses chers enfants et leur aider à supporter courageusement le choc terrible qui les frappe, Adieu, mon cher président, adieu.

Rappelant le passage de M. Paul Vasse au Syndicat d'initiative pour favoriser les fêtes, nous aurions pu dire que l'exercice de notre profession si délicate, M. P. Vasse s'est employé à apaiser les difficultés inévitables que nous rencontrons chaque jour sous nos yeux et que celles qui avaient une importance capitale, renaissent sous son attention et il s'appliquait à les solutionner toutes au mieux des intérêts qui lui étaient confiés.

C'était, dit-il, une physionomie aimable et avenante reflétant exactement son caractère fait de bonté et d'affabilité.

Mon cher président, dit enfin M. Schmidt, je puis vous assurer que votre nom et votre exemple seront précieusement conservés parmi nous : c'est devant des tombes comme la vôtre qu'il est permis d'illuminer qu'elles ne prennent pas tout leur sens et que l'on se rappelle avec une émotion toujours attachée au Syndicat d'initiative et ses membres sauront, dans l'avenir, s'inspirer de vos exemples et avoir à cœur de mener à bien l'œuvre que vous avez entreprise.

Puisse ce moment ému les marques de sympathie qui ont été témoignés à Mme Vasse et à ses fils leur apporter quelque adoucissement dans leur grand deuil.

Le Groupe Havrais du Service actif des Douanes organise pour le dimanche 22 février, à 2 h. 1/2 du soir, dans la salle de la Justice de Paix, rue Labédoyère, une grande réunion où sera exposée l'insuffisance des traitements des agents du Service actif, et la nécessité pour le Parlement d'augmenter ces traitements dès cette année, dans la même proportion que les soldes de l'armée.

La question sera traitée par un délégué du Conseil d'Administration de l'Union Générale des Douanes.

Union Générale des Agents du Service Actif des Douanes (Groupe Havrais) Le Groupe Havrais du Service actif des Douanes organise pour le dimanche 22 février, à 2 h. 1/2 du soir, dans la salle de la Justice de Paix, rue Labédoyère, une grande réunion où sera exposée l'insuffisance des traitements des agents du Service actif, et la nécessité pour le Parlement d'augmenter ces traitements dès cette année, dans la même proportion que les soldes de l'armée.

La question sera traitée par un délégué du Conseil d'Administration de l'Union Générale des Douanes.

Pour avoir un Logement Hygiénique et à Bon Marché Dans nos précédents articles, nous avons indiqué sommairement ce qu'était une maison à bon marché ; nous avons énuméré les avantages offerts aux constructeurs de ces habitations et les moyens pour le travailleur d'accéder à la petite propriété.

Nous lecteurs se rappellent que nous leur avons expliqué le fonctionnement des Sociétés d'habitations à bon marché et des Sociétés coopératives.

Il existe une autre forme de Société qui est également apte à concourir à l'œuvre des habitations à bon marché : c'est la Société anonyme.

Dans la Société anonyme, la maison, construite par la Société, d'accord avec le futur acquéreur, est louée à celui-ci moyennant un prix fixe et constant. L'acquéreur est engagé dans la construction, augmenté d'une certaine somme pour faire face aux intérêts généraux de la Société. En plus de son loyer et pour acquiescer à la propriété de la maison dans le nombre d'années spécifié au contrat, le locataire verse une somme déterminée à la Société. En supposant que la maison, d'une valeur de 5,000 francs, par exemple, soit construite en 20 ans et que l'acquéreur compte d'un amortissement à 3 0/0, l'acquéreur versera annuellement, outre le loyer, 186 francs environ. A l'expiration des 20 ans il aura payé la maison et sera propriétaire. Comme il s'agit d'une vente l'acte sera alors passible d'un droit de 7 0/0.

Les Sociétés anonymes peuvent également faire construire des maisons qu'elles louent à bon marché de vente. C'est le cas de la Société Havraise des Logements Economiques, qui a fait édifier au Havre, rue de Fleury, un immeuble qu'elle loue à des familles de préférence ayant plusieurs enfants à leur charge. La Société anonyme d'habitations à bon marché de Fécamp a fait également construire quelques petites maisonsnettes qu'elle loue à des ouvriers auxquels elle ne fait pas payer un loyer assez fort pour devenir propriétaires de leur maison.

Il y a là, on le voit, un moyen de remédier à la crise des loyers qui sévit actuellement dans toutes les grandes villes ; mais, surtout, les bénéfices restreints qu'offrent à leurs actionnaires, les Sociétés anonymes d'habitations à bon marché, en empêchant le développement de la spéculation, les logements à la classe ouvrière ?

Les Sociétés de Crédit immobilier et les

MIEUX PLUS MEILLEUR MARCHÉ

TOUJOURS

TEL EST LE PROGRAMME DE LA NOUVELLE COLLECTION

LES MAITRES DU ROMAN POPULAIRE qui paraît DEMAIN

Pour permettre à tous de s'en rendre compte

LE 1^{er} VOLUME (format 10x20)

GRINGALETTE

par **JULES MARY**

ROMAN COMPLET

20.000 LIGNES

DE LECTURE (matière de 3 vol.)

SERA VENDU DEMAIN 15 CENTIMES seulement

A. FAYARD et C^{ie}, Editeurs, Paris

Faites aujourd'hui un Gratin de

Macaroni Lucullus

Rivoire & Carret

au beurre frais ou à la sauce Béchamel; - avec ou sans fromage.

A l'imprimerie du Journal LE HAVRE

25, RUE FONTENELLE

LETTRES DE MARIAGE

Billets de Naisance

DÉCÈS

Du 12 février. - Auguste JULIEN, 66 ans, employé, rue de la Galle, 14; Robert FRANÇOIS, 14 ans, rue Voltaire, 29; Louise DEBRIS, épouse DELAUNE, 59 ans, sans profession, rue de Zurich, 33; Georges AVENEL, 53 ans, ajusteur, rue d'Alger, 39; Eugène DAVOULT, épouse MATTEL, 21 ans, sans profession, rue Joseph-Périer, 19; Aline STEPHAN, 3 mois, rue Bazan, 11; René DUMENIL, 7 ans, sans profession, Hospice Général; Auguste FAGUET, 57 ans, navigateur, rue de Montivilliers, 79; Louis BOBBE, 47 ans, journalier, rue François-Mazeline, 14; Auguste ADELIN, 71 ans, sans profession, rue du Docteur-Suriray, 15.

Spécialité de Deuil

A L'ORPHELIN, 13-15, rue Thiers

Deuil complet en 12 heures

Sur demande, nous venons à domicile

TELEPHONE 93

Nous avons la douleur de vous faire part de la perte cruelle que nous venons d'éprouver en la personne de

Mlle Irma-Léontine RAMELOT

décédée au Havre, 36, rue Jacques-Louet, le 12 février, à 10 heures du soir, dans sa 51^{ème} année, munie des sacrements de l'Eglise, et vous prions de bien vouloir assister à ses obsèques, qui auront lieu le vendredi 13 février, à 9 h. du matin, en l'église Saint-Nicolas, sa paroisse.

Le convoi se réunira au domicile mortuaire.

De la part de :

M. Eugène RAMELOT, chevalier de la Légion d'Honneur, et M^{me} Eugène RAMELOT, ses frère et belle-sœur ;

M^{me} Berthe RAMELOT, sa sœur ;

M^{me} Victor RAMELOT, ses frère et belle-sœur ;

M. Jacques RAMELOT et M^{me} Madeleine RAMELOT, ses neveu et nièce.

Des Parents et des Amis.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

12-13-15

M. et M^{me} Robert FRANÇOIS, née DUFOLO ;

M^{me} Veuve Adolphe DUFOLO, née BECHET ;

M. et M^{me} Adolphe FRANÇOIS, née THOMAS ;

Les Familles FRANÇOIS, DUFOLO, NORET, POSTEL, MERRIENNE, LAMOTTE, OLLIVIER, MEUNIER, BUCHMANN, MOISSON et les Amis,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Robert-Georges FRANÇOIS

leur fils, petits-fils, neveu, cousin, petit-cousin et parent, décédé le mercredi 11 février 1914, à 8 heures du soir, dans son 11^{ème} mois.

Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, qui auront lieu le vendredi 13 courant, à 10 heures du matin, en l'église Saint-Joseph, sa paroisse.

Le convoi se réunira au domicile mortuaire, rue Voltaire, 29.

UN ANGE AU CIEU

M. Paul CORNET, adjoint au maire de Saucy, officier d'Académie, médaillé de 1870-71 ; M^{me} Lucienne CORNET, directrice d'école ; M. Abel CORNET, employé de commerce ; M^{me} Georges CORNET, née LEMIERE, et leur fils ; M. et M^{me} Frédéric CORNET, né CHARPENTIER, et leur fils ; M^{me} Veuve SALE, née Justine PRIANT ; M^{me} Lucien, Hippolyte, James CORNET, et leur famille.

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Paul CORNET

Née Gabrielle BRIANT

leur épouse, mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et parente, décédée le 12 février 1914, à Gonfreville-Orcher (hameau de Mayville), dans sa 71^{ème} année, munie des sacrements de l'Eglise.

Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, qui auront lieu le samedi 14 courant, à 3 heures du soir, en l'église de Saucy, sa paroisse.

On se réunira à son domicile mortuaire, 79, rue de Montivilliers.

Prix Bien pour le repas de ses Amis !

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

M. A. FAGUET, sa veuve ;

M. Eugène FAGUET, son frère ;

M. Eugène BHNDEL, son neveu ;

M^{me} Veuve BHNDEL, sa belle-sœur ;

Les Familles POULAIN, COSTIE, QUESNE ;

Les Parents et les Amis ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Auguste FAGUET

décédé le 11 février 1914, à 11 heures du soir, dans sa 86^{ème} année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, qui auront lieu le samedi 14 courant, à 3 heures du soir, en l'église Saint-Nicolas, sa paroisse.

On se réunira au domicile mortuaire, 79, rue de Montivilliers.

Prix Bien pour le repas de ses Amis !

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation de

Monsieur Auguste ADELIN

décédé le mercredi 11 février 1914, à l'âge de 70 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, qui auront lieu le samedi 14 courant, à 3 heures du soir, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, sa paroisse.

On se réunira au domicile mortuaire, 15, rue du Docteur-Suriray.

Prix Bien pour le Repas de ses Amis.

De la part de :

M^{me} ADELIN, son épouse ; M. et M^{me} A. AUVRAY, ses enfants ; M^{me} MARYVY, sa fille ; M^{me} PELLIS-ENTENS, Des Familles ADELIN, CLEVERIN, LECHEVALIER, ses Tantes, Cousins, Cousines et des Amis.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES

Du 12 février. - Bernadette BEAUCQ, rue François-Mazeline, 58; René TOUTAIN, rue Gustave-Claude, 50; Yvonne LEBEL, rue Bonvoisin, 14; Gabriel OLLIVIER, rue de Galions, 20; Micheline LANGVIN, rue Michelet, 63; Félix SALAUN de K'TANGUY, boulevard de Strasbourg, 24; Charlotte BASILICO, rue Beauverger, 2 bis; Suzanne BELIN, place de la Gendarmerie, 37; René LEBLANC, place Saint-Vincent-de-Paul, 37; Ernest HEDOUIN, rue d'Après-Manneville, 8 bis; Jean STADLER, rue Ernest-Renan, 123; Pierre SRRY, rue des Viviers, 13.

Le plus Grand Choix

TISSANDIER

3, Bd de Strasbourg (tel. 93)

VOITURES dep. 35 fr.

AGENTS de A. TURNER & C^{ie}

ARTICLES de SPORTS

M^{me} Paul VASSE, sa veuve ;

M^{me} Marcel et Robert VASSE, ses fils ;

M^{me} Mathilde VASSE, sa sœur ;

M. et M^{me} Charles GROSCHAU, ses beau-frère et belle-sœur ;

M^{me} Mathilde GROSCHAU, M^{me} Charles et Edouard GROSCHAU, ses nièces et neveux ;

M. et M^{me} Jules VASSE, M. et M^{me} Stéphanie JOYE ; M. et M^{me} Eugène DOURT, ses oncles et tantes ;

M^{me} DUPERRONZEL ; M. et M^{me} Henri SANSON et leurs enfants ; M^{me} VERSPECKE et ses fils ; M^{me} Adrienne SANSON ; M. et M^{me} André ABBADIE ;

Le Docteur et M^{me} Maurice CASTANG et leurs enfants ; M^{me} Pierre ROUSSELOU et sa fille ; M^{me} Clémentine et Jeanne VIERRE ; M. et M^{me} Maurice JOYE et leurs fils ; M^{me} René et Edouard JOYE ; M. et M^{me} Maurice LEPICARD et leur fils ; M. et M^{me} Marcel LOISEL et leurs fils ; M^{me} Odette ; JOYE ; M. Jacques JOYE, ses oncles, cousins, arrière-cousins et autres ;

M^{me} Françoise NORMAND ;

Les Familles AUGUSTIN NORMAND, AMBLARD, GEORGE, FERRY, GROSCHAU, JACQUIN ; des Parents et des Amis.

LEBOSSE, son fondé de pouvoirs, et le Personnel de sa Maison ;

M. le Président et M^{me} les Juges du Tribunal de Commerce.

Remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

Monsieur Etienne-Claude-Joseph-Paul VASSE

Négociant

Juge-suppléant au Tribunal de Commerce

Président du Syndicat du Commerce en gros

Président du Syndicat d'Initiative du Havre

Président de la Société d'Enseignement Musical

Chevalier du Mérite Agricole

M^{me} CHÉREL, son épouse ;

M. et M^{me} Paul LEMAITRE, née CHÉREL ;

M. et M^{me} Jean CAMOUS, née CHÉREL, ses enfants ;

M^{me} Lucien LEMAITRE ;

M^{me} Antoinette LEMAITRE ;

M. Jean CAMOUS, ses petits-enfants ;

M. et M^{me} GRICHY, née CHÉREL ;

M^{me} veuve DELOU, sa sœur, beau-frère et belle-sœur ;

M^{me} veuve OUF, sa tante ;

M. et M^{me} Henri GRUCHEV et leur fille ;

M. René GRUCHEV ;

M. Louis HENY et ses fils ;

M. et M^{me} Alfred MÉDRIGNAC et leurs enfants ;

M. et M^{me} Albert MÉDRIGNAC et leurs enfants ;

M. et M^{me} Paul LEROUX et leurs enfants ; M. et M^{me} César DELE ; M^{me} Robert DELE et leurs enfants ;

M. et M^{me} Robert FIDELIN ; M^{me} Pierre et Jean DUPUIS, ses Neveux, Nieces, Petits-Neveux et Petites-Nieces ;

Ses neveux et nièces :

Les Familles MÉDRIGNAC, OUF, BOUTEUX, GOLLAIN, PORET, DUPARC, BEUZBOIS, LE BRUN, BAUDU, HAUZAY, ALLAIS, LEVASSEUR, LEFEBVRE, LEROUX ;

Ses cousins et cousines.

Et les Amis.

Remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

Monsieur Louis Léonard CHÉREL

M^{me} Eugène GRIPOIS, sa veuve ;

M^{me} Veuve Henri MALLET, sa sœur ;

M^{me} Veuve DECK-BLANQUET et M^{me} Veuve Césaire BLANCHET, ses belles-sœurs ;

M. et M^{me} Henri GRIPOIS et leurs enfants ; M. et M^{me} LEIGRE ; M. et M^{me} André LEROUX ;

M^{me} Veuve Louis DAUNOU et ses enfants ; M. et M^{me} Paul LEROUX et leurs enfants ; M. et M^{me} César DELE ; M. et M^{me} Robert DELE et leurs enfants ;

M. et M^{me} Robert FIDELIN ; M^{me} Pierre et Jean DUPUIS, ses Neveux, Nieces, Petits-Neveux et Petites-Nieces ;

Ses neveux et nièces :

Les Familles GRIPOIS, TOSSENT, COIFFER, BOURREE, PRUNIER, FÖRSTER, ses Cousins.

Et les Amis.

Remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

Monsieur Eugène-Félix GRIPOIS

Directeur de la Caisse d'Épargne

DEUIL EN 24 HEURES pour Messieurs et Dames

A LA DRAPERIE D'ÉLBEUF

Fournisseur de l'Union Economique

Imprimerie du Journal LE HAVRE

25, RUE FONTENELLE, 25

LETTRES DE DÉCÈS

Depuis 6 francs le Cent

Un Roman complet de 20,000 lignes pour 15 centimes

La librairie A. Fayard et C^{ie} met en vente le 1^{er} volume d'une nouvelle collection : Les Maîtres du Roman populaire, appelés à conquérir rapidement la faveur du grand public, tant par son extrême bon marché que par la nouveauté des auteurs qui y seront publiés.

Ce volume, qui contient en entier 20,000 lignes de lecture, représentant la matière de trois volumes ordinaires) est en vente partout au prix incroyablement bas de quinze centimes.

Pourront ensuite à raison d'un volume tous les quinze jours. L'Étude d'une Vierge, par Pierre Salis; Une Nuit de Noces, par Charles Mérouyer; La Dame aux Violettes, par Michel Morphy; Chêne mortelle, par Georges Malgouyres, etc. Chacun de ces romans sera complet en un volume du prix de 30 centimes.

(Voir aux annonces).

EN VENTE

dans nos Bureaux et chez nos Dépositaires

HORAIRE DU SERVICE D'HIVER

des Chemins de Fer de l'ÉTAT

Établi au 10 Octobre 1913

(Modifié fin Janvier 1914)

Pour répondre à la demande d'un grand nombre de nos Lecteurs, nous tenons à leur disposition, sur beau papier, le tableau complet des horaires du Chemin de Fer, service d'hiver au 10 Octobre 1913 (Modifié fin Janvier 1914).

Prix : 10 centimes

GRAND-THÉÂTRE DU HAVRE

Direction A. VIGUIER

Bureaux : Samedi 14 Février | Rideau : 8 h. 1/2

LA CHASTE SUZANNE

Opérette en 3 actes, musique de Gilbert

THEATRE-CIRQUE OMNIA

Boulevard de Strasbourg

AUJOURD'HUI

CINÉMA OMNIA PATHÉ

A 8 h. 3/4, Soirée

Matinee - DIMANCHES et JEUDIS à 8 h.

Compagnie Normande de Navigation à Vapeur

Février	HAVRE	HONFLEUR
Vendredi 13	9 h 12 45	10 15 14 30
Samedi 14	9 30 12 45	10 45 14 30
Dimanche 15	10 15 14 30	11 30 15 15

Février

Février	HAVRE	TROUVILLE
Vendredi 13	9 h 12 45	10 15 14 30
Samedi 14	9 45	10 30
Dimanche 15	10 15 14 30	11 15 15 15

Février

Février	HAVRE	CAEN
Vendredi 13	9 45	8 45
Samedi 14	10 15	9 30
Dimanche 15	10 45	10 15

BAC A VAPEUR

Entre **QUILLEBEUF** et **PORT-JEROME**

Mois de **FÉVRIER**

Premier départ de Quillebeuf à 6 heures du matin, dernier départ de Port-Jérôme à 6 heures du soir ; premier le Port Jérôme à 6 h 30 du matin ; dernier départ de Port-Jérôme à 6 h 30 du soir.

En cas de mauvais temps les départs peuvent être supprimés.

Services Maritimes BRETTEL FRÈRES

HAVRE A CHERBOURG & SAINT-VAAST

Mois de **FÉVRIER**

HAVRE A CHERBOURG : HAVRE A SAINT-VAAST

18 Mercredi... à 4 h 30 s. | 21 Samedi... 10 h. - 5.

LE HAVRE A BOURGONNE-SUR-MER ET GALS

Départs réguliers, les 1^{er}, 11 et 21 de chaque mois

Agent E. DUREAU, Tente B. F. Tél. 3.75. MAV

ADMINISTRATION DES POSTES

La dernière levée des correspondances pour les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, le Guatemala, Cuba, Curaçao, Costa-Rica, Equateur, Haïti, Saint-Pierre-Miquelon, Tahiti, les îles Marquises, Guyanes françaises et hollandaises, République de Panama et Japon, par paquebot Le-Lorrain, sera faite au Havre, bureau principal, le 14 fév. à 11 h. 30.

La dernière levée des correspondances pour la Côte Occidentale d'Afrique, par paquebot français partant de Bordeaux, sera faite au Havre, bureau principal, le 17 fév. à 12 h. 5.

La dernière levée des correspondances pour le steamer français partant de St-Nazaire pour les Antilles françaises, Guyane, Côte-Ferme et Mer du Sud, sera faite au Havre, bureau principal, le 17 fév. à 12 h. 5.

NOUVELLES MARITIMES

Le st. fr. La-Prévoyance est parti de New-York, le 11 fév. p. Havre.

Le st. fr. Québec, all. de Havre à Bordeaux et Havre, a été signalé à Corvo, le 10 fév.

Le st. fr. Europe, all. du Havre et Bordeaux à Matadi est rep. de Conakry, le 10 fév.

Le st. fr. Colbert, ven. de Liverpool, est all. à Greenock, le 11 fév.

Le st. fr. Amiral Gant aume, all. de B-Ayres, est all. au Havre et Dunkerque, est rep. de Rio-Janeiro, le 10 fév.

Le st. fr. Thérèse-et-Marie est parti de Bordeaux, le 11 fév. p. Brest.

Le st. fr. Ville-de-Rouen, all. du Havre au Brésil et à la Plata, est arr. à Dunkerque, le 11 fév.

Le st. fr. Suzanne-et-Marie est parti de La Pallice le 11 fév. pour Anvers.

Le st. fr. Saint-Jacques est parti de Marseille le 11 fév. pour Bône.

Le st. fr. Saint-Thomas est parti d'Oran le 10 fév. pour Rouen.

Le st. fr. Saint-Vincent, ven. d'Alger et d'Oran, est arr. à Rouen le 11 fév.

Le st. fr. Jean-Baptiste est parti de Rouen le 11 fév. pour Dunkerque et Hambourg.

Le st. fr. Florida, all. du Havre et Bordeaux à New-York, est arr. à Bilbao le 11 fév.

Le st. fr. St-Jean, ven. de Nantes est arr. à Lisbonne le 10 fév.

Le st. fr. Amiral Zola, all. du Havre etc. à Buenos-Ayres est rep. de Vigo le 10 fév.

Le st. fr. Michel, ven. du Havre est arr. à Hambourg le 10 fév.

Le st. fr. Melle, all. de Monte-Video au Havre et Dunkerque est rep. de B-Ayres le 10 sept.

Le st. fr. Chicago, all. au Havre à New-York, a relâché à Halifax, le 11 fév. pour cause de mauvais temps.

Marégraphe du 13 Février

PLEINE MER : 10 h. 50 - Hauteur 8 - 15

23 h. 11 - " 8 - "

BASSE MER : 6 h. 24 - " 0 - 55

18 h. 44 - " 0 - 55

Lever du Soleil : 7 h. 45 D.Q. 47 fév. à 9 h. 32

Couc. du Sol. H. : 47 h. 14 N.L. 25 - à 0 h. 14

Lév. de la Lune : 21 h. 43 P.Q. 3 mars à 5 h. 3

Couc. de la Lune : 8 h. 19 P.L. 11 - à 4 h. 28

Vents S.-O. - Forts brise - Temps Nuageux

Mor Agité

OUVERTURE DES PONTS DU HAVRE

Le 13 Février 1914

LANGUEDOC	10 h. 12	16 h. 2/2
ANGOULEME	9 h. 12	16 h. 2/2
CITADELLE	6 h. 1/2	18 h. 1/2
EURE	6 h. 1/2	18 h. 1/2
YABUAN	9 h. 12	16 h. 2/2
SOULE	10 h. 12	16 h. 2/2

Port du Havre

Février

11 st. fr. Amiral-Nicly, Pellé	Indo-Chine	et M ^{re} Pellic
st. fr. Elorn, Le Fur	Nantes et Brest	
12 st. fr. Amiral-Rigault-de-Genouilly, Guibert, Pista	Côte d'Afrique	
st. ang. Enterprise, Hamley	Cardiff	
st. ang. Hamilton, Holt	Southampton	
st. fr. Edouard-Carbone, Jourdan	Morlaix	
st. fr. Carville, Lhévêder	Dunkerque	
st. fr. Desbuis, Viel	Trouville	
st. fr. La-Hève, Vanypre	Honfleur	

Par le Canal de Tancarville

11 sloop fr. Sancta-Maria, Salen... La Maileraye

PHOSCAOTTES

Si vous voulez faire un repas substantiel, mais léger, prenez des PHOSCAOTTES - délicieuses disquettes de régime, que vous ferez tremper dans votre tasse de PHOSCAO

PHOSCAO

En vente partout

Sur Bude

11 st. fr. Ville-d'Oran... Réunion, etc

Février

Navires Sortis all. à

11 st. ang. Beechtree, Naylor... Cardiff

st. fr. Ville-de-Châlon, Luyec... Barthelemy

12 st. holl. Prins-Maurits, Koningsstein... Amsterdam

st. ang. Tantalus, Nüstall... Cardiff

st. norw. Bygarden, Nøking... Barry

st. ang. Normanna, Kernan... Southampton

st. fr. B.-F. Cadore... Cherbourg

st. fr. Rivindelle, Abraham... Caen

Par le Canal de Tancarville

11 ch. fr. Nathalie... Rouen

ch. fr. Marie-Thérèse... Rouen

st. fr. Quest, Mochon... Rouen

ch. fr. Panama, Deuff... Rouen

ch. fr. Coupeville, Farnery... Rouen

sloop fr. Père-Jean, Beauouard... La Maileraye

Montés à Rouen :

Le 11 : st. ang. Ladywood.

Le 12 : st. ang. Quickstep ; st. fr. Maine, Mont-Blanc, ven. d'Algérie.

Descendus de Rouen :

Le 11 : st. ang. Tosto ; st. fr. Haut-Brien ; st. suéd. Falis, Högge ; st. norw. Juno.

Le 12 : st. holl. Nicolaas ; st. fr. Herondelle, Bouchus ; st. ang. Cherrybrook, Swansea-Vale, Gynn, Slesim, Harrow, Hoburn ; st. norw. Bustant, Seem-Tarl.

En route pour Rouen :

Le 12 : st. ang. Alice-M.-Craig.

NAVRES A QUAI

12 Février, à 5 heures du soir

Bassin du Commerce

QUAI D'ORLÈANS

Etolte-Flanite (Y) N.-D. de-la-Garde Katina (Y) Berthe-Marie

QUAI LAMBLARDIE

Bolpin (Y) Wanja

Bassin de la Barre

QUAI CASIMIR-DELAIGNE

Paris Olo

Bassin de la Citadelle

DARSE NORD

Barsac Ocean Senebra-Worms St-Brieuc Ullang Klorn

DARSE SUD

Edouard-Corbier

PETITES FORMES

St-Mic el

Bassin de l'Eure

QUAI DES TRANSATLANTIQUES

Rochambeau

GRANDES FORMES

Bonkaville

QUAIS RENAUD ET MARSEILLE

Caroline

QUAI DE NEW-YORK

Bint ng

Bassin Dock

(sa. l'arr. (sa. l'arr.)

Caralbe

Bassin Bellot

PREMIERE DARSE

Oakhurst Tenad Vill-de-Bordeaux

revostrino Amiral-Hamelin Alara

V. de-Mostaganem Afrigue Amiral-Nicly

(sa. l'arr. (sa. l'arr.))

DEUXIEME DARSE

Suzanne Am. Charner Gango

Bordeaux

Bassin Vauban

QUAI COLBERT

Entreprise

QUAI FRISSARD

Uta-Boog

Sirius

Canal de Tancarville

Edouard-Jérôme François-Arago Carmones

Ance-sainte Purve Inpuz-la-Lauriga

Beridan St-Marc Dipon

Virginie Mississipi

BULLETIN DES HALLES

HALLE DE MONTIVILLIERS

JEUDI 12 FÉVRIER 1914

Télégramme de notre Correspondant

COURS	PRIC	OUTR	HAVRE	BASSE
112 sacs de blé de 100 kil.	35 11	23 30	0 19	-
Prix du pain (base officielle)	-	-	-	-
le kilogramme	0 34	0 31	-	-
148 s. avoine de 75 kil.	14 25	4	0 23	-
s. s. seigle.	1 70	65	0	-
Beurre le 1/2 kilogramme	1 75	1 45	0 31	-

PHOSCAOTTES

Si vous voulez faire un repas substantiel, mais léger, prenez des PHOSCAOTTES - délicieuses disquettes de régime, que vous ferez tremper dans votre tasse de PHOSCAO

PHOSCAO

En vente partout

Sur Bude

11 st. fr. Ville-d'Oran... Réunion, etc

Février

Navires Sortis all. à

11 st. ang. Beechtree, Naylor... Cardiff

st. fr. Ville-de-Châlon, Luyec... Barthelemy

12 st. holl. Prins-Maurits, Koningsstein... Amsterdam

st. ang. Tantalus, Nüstall... Cardiff

st. norw. Bygarden, Nøking... Barry

st. ang. Normanna, Kernan... Southampton

st. fr. B.-F. Cadore... Cherbourg

st. fr. Rivindelle, Abraham... Caen

Par le Canal de Tancarville

11 ch. fr. Nathalie... Rouen

ch. fr. Marie-Thérèse... Rouen

st. fr. Quest, Mochon... Rouen

ch. fr. Panama, Deuff... Rouen

ch. fr. Coupeville, Farnery... Rouen

sloop fr. Père-Jean, Beauouard... La Maileraye

Montés à Rouen :

Le 11 : st. ang. Ladywood.

Le 12 : st. ang. Quickstep ; st. fr. Maine, Mont-Blanc, ven. d'Algérie.

Descendus de Rouen :

Le 11 : st. ang. Tosto ; st. fr. Haut-Brien ; st. suéd. Falis, Högge ; st. norw. Juno.

Le 12 : st. holl. Nicolaas ; st. fr. Herondelle, Bouchus ; st. ang. Cherrybrook, Swansea-Vale, Gynn, Slesim, Harrow, Hoburn ; st. norw. Bustant, Seem-Tarl.

En route pour Rouen :

Le 12 : st. ang. Alice-M.-Craig.

NAVRES A QUAI

12 Février, à 5 heures du soir

Bassin du Commerce

QUAI D'ORLÈANS

Etolte-Flanite (Y) N.-D. de-la-Garde Katina (Y) Berthe-Marie

QUAI LAMBLARDIE

Bolpin (Y) Wanja

Bassin de la Barre

QUAI CASIMIR-DELAIGNE

Paris Olo

Bassin de la Citadelle

DARSE NORD

Barsac Ocean Senebra-Worms St-Brieuc Ullang Klorn

DARSE SUD

Edouard-Corbier

PETITES FORMES

St-Mic el

Bassin de l'Eure

QUAI DES TRANSATLANTIQUES

Rochambeau

GRANDES FORMES

Bonkaville

QUAIS RENAUD ET MARSEILLE

Caroline

QUAI DE NEW-YORK

Bint ng

Bassin Dock

(sa. l'arr. (sa. l'arr.)

Caralbe

Bassin Bellot

PREMIERE DARSE

Oakhurst Tenad Vill-de-Bordeaux

revostrino Amiral-Hamelin Alara

V. de-Mostaganem Afrigue Amiral-Nicly

(sa. l'arr. (sa. l'arr.))

DEUXIEME DARSE

Suzanne Am. Charner Gango

Bordeaux

Bassin Vauban

QUAI COLBERT

Entreprise

QUAI FRISSARD

Uta-Boog

Sirius

Canal de Tancarville

Edou



Ne vous Grattez plus !!

Plus de Boutons - Plus de Démangeaisons

GUERISON ASSUREE de toutes les Maladies de la peau : boutons, dartres, eczéma, acné, herpès, impetigo, scrofule, ulcères, plaies aux jambes, etc., en employant la

POMMADE ANTINERPETIQUE LEUDET

Prix : 1 franc

et le ROBLEUDET

LE ROI DES DÉPURATIFS

LE FLACON : 3 francs

EN VENTE :

Au Pilon D'Or

20, Place de l'Hôtel-de-Ville, LE HAVRE

LA GUERISON

RAPIDE ET CERTAINE

des Rhumes, Maux de Gorge, Enrouements, Rhumes de Cerveau, Bronchites aiguës ou chroniques, Catarrhes, Grippe, Influenza, Asthme, Emphyseme

est assurée par l'emploi des

PASTILLES VALDA ANTISEPTIQUES

CONDITION INDISPENSABLE

DEMANDER dans toutes les Pharmacies

INSISTER pour obtenir

BIEN EXIGER les

VERITABLES PASTILLES VALDA

vendues SEULEMENT en BOITES

DE 1 FR. 25

PORTANT LE NOM

VALDA

Imprimerie du PETIT HAVRE

35, Rue Fontenelle, 35

IMPRESSIONS

Commerciales, Administratives et Industrielles

Affiches - Brochures - Circulaires - Cartes

Catalogues - Connaissances

Factures - Memorandums - Registres

Têtes de Lettres - Enveloppes, etc., etc.

Billets de Naissance et de Mariage

LETTRES DE DECÈS

Travail soigné et Exécution rapide

VENDREDI 13 M^{ME} CIRCÉ 20 0/0

Célèbre Médium de Paris

OFFRIR un SUPERBE CADEAU à toute

Personne lui rendant visite

Télépathie - Présence

Reçoit tous les jours, rue Racine, 46

au 1^{er} étage (escalier dans la cour)

Science - Loyauté - Discretion

13.13 (37412)

d'escompte sur tous les catalogues que vous

recevez, c'est la meilleure façon de vous prouver

que je vends le meilleur marché et je re-

prends toujours le meilleur OR à 3 francs le gramme

en échange.

LELEU, 40, rue Voltaire

Parmi les MONTRES en OR

étiquetées très visiblement à mon étiquette, il y en

a une marquée au 1/5 de sa valeur réelle. Cette

montre appartiendra pour le prix marqué à la

personne qui la découvrira parmi les autres.

MOBILIER D'OCCASION

Lit acajou 3 personnes, sommier, matelas laine,

traversin, 3 oreillers, 25 fr. - Lit fer et cuivre

2 personnes, sommier, matelas laine, traversin,

2 oreillers, 50 fr. - Lit de milieu pour 4 personnes,

sommier, matelas, 65 fr. - Id. acajou, 50 fr. -

Lits encois, 15, 20, 25 fr. et quantité d'autres lits.

- Fourneaux et cuisinières depuis 15, 20, 30, 40,

50, 60 fr. - Machine à tricoter « Universelle »,

75 fr. - Secrétaires, 50 et 75 fr. en acajou. -

Bouillottes pour le fer, à balancier, 25 fr. -

Bouillottes avec ou sans crédenne, 40 et 45 fr. -

Armoire Normande chêne, 75 fr., et quantité

d'autres objets.

99, rue Thiébaud, 99 - Havre

13.13 (37402)

PAS DE CHARLATANISME

Mme MORI et Mme CHATILLON, sa sœur

consultent sur toute science et travail spécial pour

toutes choses de la vie, reçoivent tous les jours,

rue Victor-Hugo, 82, Le Havre.

Consultation spéciale par le Somnambu-

lisme Médium. 13.15

Fonds de Commerce à vendre

A CÉDER

ÉPICERIE-MERCERIE-LIQUIDES

Affaires 100 fr. par jour. Logement six pièces avec

cour. Eau, gaz, électricité. Pressé. Cause maladie.

Prix 4.000 fr., réelle occasion.

PETIT SALON DE COIFFURE Loyer et

contributions bas fr., affaires 5.000 fr. A céder petit prix.

S'adresser à L'INFORMATION, 231, rue de Nor-

mandie. (3788)

CAFÉ-DÉBIT-BILLARD

quartier Gare, loyer 800 fr., 6 pièces et dépendances. Prix à dé-

tailler. Maladie. - Ecrire bureau du journal

MAURICE S.

9.11.13

POUR CÉDER

un FONDATEUR de

bon Fonds de Commerce

au Havre ou dans la Région;

adressez-vous, en toute

confiance, à l'INDICATEUR COMMERCIAL, 92, rue

de Paris, au Havre. L.M.V. (6300)

COIFFEUR

quartier très populeux, bonne

vente parfumerie, affaires pro-

preuves, peu de loyer, à céder de suite avec 500 fr.

comptant et facilités. Ecrire bureau du journal

F. P. 13.13

DÉBIT DÉPÔTAYER

un peu d'Épicerie

environ 50 litres de

affaires garanties et prouvées, 18.000 litres liqui-

des, joli logement, à céder pour 6 mois de béné-

ficence. Ecrire bureau du journal O. H. 73. 13.13

HAVER

Imprimerie du Petit Havre

35, rue Fontenelle.

L'Administrateur-Député-Gérant : O. RANDOLET

(37802)

AVIS ET ADRESSE A RETENIR

M^{ME} FRANCIA Cartomancienne

1, place des Halles-Centrales, 1

Reçoit toute l'année de 8 h. du matin à 8 h.

du soir. TRAVAIL SÉRIEUX.

Consultez et Appréciez

Consultations aussi par correspondance.

(37672)

POLICE PRIVEE

16, Rue Docteur - Maire

LE HAVRE

6^e ANNEE (7 Agences France)

TÉLÉPHONE

Recherches

Surveillance

Enquêtes

Gardiennage

Ne pas Confondre avec des Agences Similaires

MaY-15av (3976)

VENDREDI 13 ET LE 14

M^{ME} TAUSTA

Pour remercier sa nom-

breuse clientèle de la

confiance qu'elle ne

cesse de lui témoigner

donnera à toute personne venant la consulter

un Talisman Porte-Bonheur consacré par les Magas Hindous

13, IMPASSE DÉLIÉ

(30, rue Frédéric-Bollanger-près le Pensionnat St-Roch)

De 8 heures du matin à 8 heures du soir

Consulte par Correspondance

13.13 (3733)

FABRIQUE DE BOITES POSTALES

pour Echantillons

de Liquides et Corps gras

SEVESSAND FRÈRES

25, rue du Général-Paidherbe

BOITES RONDES fer-blanc et BOITES en BOIS

pour Echantillons Café, Poudres, Graisses et Divers

Boîtes à Cais, carton ondulé, pour expéditions en poste

5.9.13 17.21 250 (6526)

M^{ME} YVES

Reçoit tous les jours de 9 h. à 6 h., Mardi excepté

CONSULTATIONS A 1 FR.

34, Rue Fonteney, 34

(Près la Rond-Point et le Cercle Franklin)

DISCRETION ABSOLUE!

OCCASIONS

28, RUE THIERS, 28 - SANVIC

1 lit fer et cuivre av. som., matelas, oreiller,

traversin, 45 fr. - 1 fourneau-cour avec tuyaux,

14 fr. - 3 graps de fine toile, grand lit, la pièce,

8 fr. - 1 couverture de laine blanche, grande

largeur, 10 fr. - Bon fauteuil Voltaire, neuf, 19 fr.

Grand appareil à gaz avec four au centre, 12 fr.

1 hèreollette, 4 fr. 50. (37802)

BULLETIN des HALLES

COMMUNES DATES BLÉS PAIN SEIGLE ORGE AVOINE

Sacs Prix Basses Hautes Prix officiels sac Prix sac Prix sac Prix

Montvilliers... 12 Fév. 112 25 30 0 19 - - - - 11.0 31 - - - - 418 44 - 1 60 1 48

St-Romain... 7 - 113 35 03 - - 0 27 6 1 09 - - - - 73 46 75 3 45 1 46

Bulbe... 9 - 119 30 30 0 0 - - - - 6 1 00 - - - - 49 16 30 4 70 1 74

Litbecq... 11 - 116 25 27 0 70 - - - - 6 1 00 - - - - 45 20 75 1 80 1 62

Gonneville... 41 - 469 34 23 - - 0 05 6 1 00 - - - - 65 13 75 1 80 1 00

Goderville... 40 - 308 25 23 0 18 - - 6 1 00 - - - - 23 20 16 1 40 1 44

Yvetot... 11 - 678 35 05 - - 0 05 4 0 23 - - 1 15 50 2 21 25 75 18 05 1 45 1 50

Caudebec-en-Caux... 7 - 489 30 55 0 15 - - 6 2 30 - - - - 35 15 05 3 70 1 44

Baume... 6 - 487 19 27 0 04 - - 6 1 00 - - - - 91 13 50 1 65 1 63

Yerville... 10 - 46 25 25 0 15 - - 6 1 00 - - - - 19 38 3 - 1 22

Doudeville... 7 - 289 23 - - - - 6 1 05 - - - - 40 18 25 1 55 1 63

Yerville... 10 - 411 28 - - - - 6 1 05 - - - - 27 13 50 3 40 1 53

Caudebec... 7 - 411 28 - - - - 6 1 05 - - - - 77 15 50 1 70 1 74

Dieppe... 7 - 407 25 - - - - 6 1 05 - - - - 6 11 - 3 90 1 50

Decar... 10 - 415 24 75 - - - - 6 1 05 - - - - 13 19 70 3 30 1 54

Baume... 6 - 45 24 75 - - - - 6 1 05 - - - - 13 19 70 3 30 1 54

Neuchâtel... 7 - 40 24 27 - - - - 6 1 05 - - - - 15 20 10 3 30 1 54

NOTA. - Les prix du Blé sont établis par 400 kilos à Montvilliers, Saint-Romain, Lillebonne, Gonneville,

Goderville, Yvetot, Yerville, Doudeville, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-

Fauville, Caudebec, Caudebec, Yerville, Dieppe, Decar, par 500 kilos : Bulbe, Gisors, Picqu-